

**Séance publique du 18 décembre 2000**

**Délibération n° 2000-6063**

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Vénissieux - Lyon

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de construire, de permis de démolir et de déclaration de travaux**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de faire parvenir les demandes de permis de construire, de permis de démolir ainsi que de déclaration de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire, de permis de démolir et les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**- permis de construire :**

. Vénissieux - 18, avenue de la République ;

**- permis de démolir :**

. Vénissieux - 62, rue Jean Jaurès (opération d'urbanisme),  
. Oullins - 64, 66, chemin de Chasse,  
. Couzon au Mont d'Or - 4, 6, Montée Georges Lyvet ;

**- déclaration de travaux :**

. Lyon 1er - 1, rue de la Vieille (réfection de façades à la suite d'une démolition) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de construire, de permis de démolir et la déclaration de travaux ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,